Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC076-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 JUIN 2026

N° 2026DC/076 – Feuillet 1

Date de convocation : 29 mai 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 45	Votants : 52

Fonds de soutien "La santé en plein air" Attribution à la Commune de Plouharnel

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, salle du Ménec à CARNAC.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Patrick GUERIN à Aurélie QUEIJO, Morgane GUERLAIS GOUAS à Fabrice ROBELET, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Mickael LE GLOANIC à Christelle JAFFRE DANET, Françoise NAEL à Yves NORMAND, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Patrick LE ROUX.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Auray Quiberon Terre Atlantique a signé son premier Contrat Local de Santé (CLS) en décembre 2023, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture, l'Éducation nationale, le Conseil régional et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. La création du fonds de soutien « La santé en plein air » 2024-2026, adopté par le Conseil communautaire du 5 avril 2024, en est l'une des premières déclinaisons opérationnelles.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC076-DE

Ce fonds de soutien a vocation à accompagner les projets d'équipements communaux visant à :

- Développer l'accès à l'activité physique pour tous, par l'installation de parcours sportifs ou parcours santé en ville ou en pleine nature, en accès libre et gratuit, pour tout public, et notamment les publics éloignés de la pratique sportive (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes, femmes) ;
- Valoriser le bénéfice du lien à la nature pour la santé :
    - des enfants : végétalisation, dés-imperméabilisation/installation d'un coin nature dans une cour d'école ou un centre de loisirs, plantation d'arbres fruitiers ;
    - des personnes âgées : végétalisation d'un EHPAD, d'un EHPA ou d'une résidence autonomie, installation d'un mur végétal, création d'un jardin thérapeutique.

La Commune de Plouharnel sollicite ce fonds de soutien afin de réaliser des travaux d'installation d'un parcours sportif en plein air au sein de l'espace de loisirs Préleran. Cinq agrès sportifs seront proposés en libre accès à un large public. Ces travaux s'inscrivent dans l'objectif de développer l'activité physique pour tous et notamment à destination des personnes âgées, des personnes sédentaires, mais aussi les sportifs confirmés.

Date de la délibération communale	Projet	Dépenses éligibles HT	Part Commune	Part Communauté de communes
05/03/2026	Installation de cinq agrès sportifs de plein air	11 347,48 €	5 674,48 € (50 %)	5 673 € (50 %)

Cette demande est conforme au règlement du fonds de soutien et aux conditions de versement :

- Elle s'inscrit dans l'objectif de développer de l'activité physique pour tous ;
- La Commune de Plouharnel n'a pas encore bénéficié du fonds de soutien ;
- Il ne s'agit pas d'acquisition de foncier ;
- Les travaux n'ont pas fait l'objet d'un début d'exécution avant l'attestation du caractère complet du dossier par les services de la Communauté de communes ;
- Le montant du fonds de soutien correspond à un taux maximum de 50 % du reste à charge de la commune sur la base des dépenses éligibles du fonds de soutien, et après déduction de toutes les subventions sollicitées ayant pu être obtenues et qui seront à solliciter en priorité.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023DC/173 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2023 approuvant le plan d'actions du Contrat Local de Santé 2024-2028 ;

Vu la délibération n°2024DC/057 du Conseil communautaire en date du 5 avril 2024 portant sur l'adoption du règlement du fonds de soutien « La santé en plein air » pour les années 2024 à 2026 ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC076-DE

Vu le dossier conforme déposé par la Commune de Plouharnel ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 22 mai 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Pascale SALINAS, Vice-présidente en charge du Contrat Local de Santé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'autoriser le versement d'un fonds de soutien « La santé en plein » d'un montant de 5 673 € à la Commune de Plouharnel ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Alexandre LANOË

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)